

# « La modération du discours n'existe pas sur Twitter »

Samuel Laurent

Dans « J'ai vu naître le monstre », l'ancien responsable des Décodeurs du Monde relate ses dix années au cœur du réseau social Twitter. Une expérience qui l'a laissé groggy.

Nathalie Van Praagh

[nathalie.vanpraagh@centrefrance.com](mailto:nathalie.vanpraagh@centrefrance.com)

Dans le grand échange permis par les réseaux sociaux, Samuel Laurent, journaliste au *Monde*, a perdu le fil de la conversation. Il a longtemps pensé qu'il pouvait convaincre en expliquant, tordre le cou, par la vérification des faits, aux rumeurs et aux fake news, apporter une autre lecture

du sujet, une part de vérité, des arguments pour enrichir le débat.

Dix ans de fact-checking, « sept jours sur sept, du lever au coucher », l'ont laminé. À force de se battre contre des moulins à vent, il a fini par jeter l'éponge. L'ancien responsable des Décodeurs a rejoint, en 2019, le service Enquêtes du quotidien national.

■ **Diriez-vous que cet espace de liberté que vend Twitter est un piège ?** La liberté de parole est consacrée sur les réseaux sociaux. Mais vous n'avez pas forcément la liberté d'exprimer ce que vous voulez. J'en ai fait les frais. Mon travail consistant à vérifier l'information donc à donner tort à des gens, je me suis retrouvé face à des hordes de fans venus me dire leur façon de penser, de manière souvent assez véhémente. Jusqu'au harcèlement permanent.

La modération du discours, hormis les contenus adultes ou les appels au meurtre, n'existe pas sur Twitter ou Facebook. L'exemple, c'est Donald Trump : il disait n'importe quoi depuis des mois et des mois. Mais il a fallu les événements du Capitole pour que son compte soit suspendu. Ces réseaux sociaux, dont on fait un espace central du débat public, sont en fait des entreprises privées qui ne raisonnent que par rapport au temps passé sur leur espace. Ce qu'elles appellent « l'engagement », autrement dit les interactions suscitées par les messages qu'on y laisse.

■ **Résumer la pensée en 140 caractères, comme sur Twitter, ne favorise-t-il pas les idées courtes ?** Certainement. Cette grammaire est réductrice. Qui plus est, tous les messages ont la même forme. Contrairement à Facebook ou à un blog, où l'on peut développer ses idées, la parole sur Twitter est horizontale et rend difficile le débat. En 140 signes, on a vite fait de s'énerver et de ra-

conter n'importe quoi, d'être dans l'invective plutôt que dans l'argument. On est dans des conversations qui se répondent du tact au tac et le ton monte en général très vite.

■ **Les réseaux sociaux se targuent aujourd'hui d'être le relais de l'opinion publique. À juste titre ?** Twitter est fréquenté principalement par les journalistes, les communicants, les universitaires... Il ne reflète donc

“ La parole libérée peut comporter sa part de dangers

qu'une frange de la société. Facebook, lui, revendique 37 millions d'utilisateurs en France, ce qui représente une grande partie de la population. On s'en est bien aperçu avec les Gilets jaunes, c'était le réseau qu'il fallait suivre pour prendre le pouls du mouvement.

■ **A la question que vous soulevez : "Twitter va-t-il tuer la démocratie ?", on pourrait vous opposer que les réseaux sociaux peuvent aussi la faire progresser avec des mouvements comme #MeToo ou #BlackLivesMatter ?** Ma question est un peu provocatrice. Plus

que la tuer, je pense que les réseaux sociaux sont en train de la transformer en démocratie directe. Cela n'a pas que des avantages car c'est aussi s'exposer à la haine des foules. Cette parole libérée présente des aspects très positifs. Mais elle peut comporter sa part d'excès et de dangers avec un tribunal populaire qui va déterminer la culpabilité de quelqu'un sans forcément avoir de preuves, sur la simple foi de l'indignation collective.

■ **Comment le politique peut-il changer la donne, lui qui est le premier utilisateur**

**des réseaux sociaux ?** Ce qui m'a fait quitter Twitter, c'est une campagne de harcèlement non pas initié par l'extrême droite mais par la majorité présidentielle. Chaque parti dispose de ses propres troupes qu'il active pour des campagnes d'opinion. Les politiques sont happés par les réseaux et ce n'est pas simple de légiférer dans ce contexte. Le harcèlement n'est d'ailleurs pas tant une question de loi que de moyens à la hauteur pour que la justice puisse poursuivre les fautifs et de volonté des plateformes de renseigner la police quand on le leur demande, ce qui

n'est pas toujours le cas.

■ **Les journalistes sont-ils condamnés à vivre au rythme des fake news, à passer leur temps à démêler le vrai du faux ?** Je crains, malheureusement, que le phénomène soit bien installé. Aujourd'hui, toute l'actualité possède une espèce de deuxième grille de lecture faite d'intox, d'exagérations. Avec la pandémie, on en a la parfaite illustration. La théorie du complot a toujours existé. Elle trouve un terrain fertile avec les réseaux sociaux mais elle tient aussi à un désenchantement plus général face au mo-

dèle de société, à la crise environnementale, économique et sociale. Les gens vont chercher des réponses ailleurs, dans des thèses conspirationnistes qu'ils associent à un monde meilleur. C'est un peu décourageant. Je l'ai vécu pendant dix ans en observant des politiques, comme Trump, prospérer sur cette vague. Les réseaux sociaux doivent se poser la question de leur responsabilité. Et certains médias en quête de buzz aussi. ■

---

🔗 **A lire.** « J'ai vu naître le monstre. Twitter va-t-il tuer la #démocratie ? », de Samuel Laurent (Les Arènes, 240 pages, 19 €).



**REBOND.** Il a quitté la vérification factuelle en 2019 pour rejoindre le service Enquêtes. PHOTO PHILIPPE QUAISSE